

27^e

SEMAINE DE LA PRESSE
ET DES MÉDIAS
DANS
L'ÉCOLE®

21 ▶ 26 mars 2016

*La liberté d'expression,
ça s'apprend!*

**ÉDITEURS DE PRESSE,
PARTICIPEZ!**



Une opération exceptionnelle pour l'école et pour les médias !

Chaque année, 210 000 enseignants et 3 500 000 élèves travaillent
sur les titres offerts par les éditeurs de presse.

INSCRIPTIONS

du 9 novembre au 11 décembre 2015 sur ▶ **clemi.fr**

POURQUOI PARTICIPER ?

POUR

- Faire connaître vos publications et toucher de nouveaux lecteurs.
- Participer à la formation citoyenne des élèves, leur donner le goût de l'information et leur faire découvrir la diversité de la presse.

→ Vous pouvez déclarer les exemplaires offerts à l'OJD (diffusion gratuite). → Vous pouvez télécharger le fichier des établissements qui ont réservé votre titre et proposer une offre d'abonnement.

COMMENT PARTICIPER ?

INSCRIVEZ-VOUS

du 9 novembre
au 11 décembre 2015
sur clemi.fr

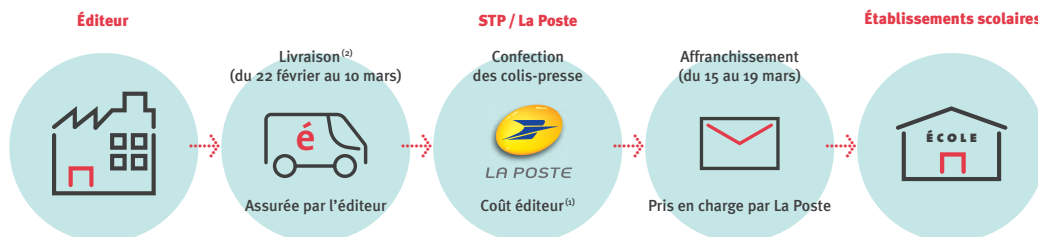
ENVOYEZ VOS EXEMPLAIRES

DEUX POSSIBILITÉS

- 1 Acheminez vos exemplaires en « colis-presse »
- 2 Envoyez vous-même vos exemplaires

1 ACHÉMINÉZ VOS EXEMPLAIRES EN « COLIS-PRESSE » (VIA STP/LA POSTE)

CONDITIONS / Avoir une diffusion nationale et offrir un minimum de 500 exemplaires par titre.



⁽¹⁾ **Coût éditeur** : 0,18€ HT par exemplaire (soit 90€ HT pour 500 ex.) ; 0,231€ HT pour un format « Kiosque » non plié.
Plus d'information : arthur.ribemont@laposte.fr

LIVRAISON / DATES ET LIEU

Vos exemplaires sont à livrer à découvert, sur palette et par titre, avec un bordereau de dépôt. Présentation format « abonnés postaux » plié A4.

⁽²⁾ Mensuels et autres → du lundi 22 février au jeudi 10 mars
Hebdomadaires → du lundi 29 février au jeudi 10 mars
Quotidiens → jeudi 10 mars (datés du jour)

STP – Plate-forme Industrielle de Traitement de Presse SUD
6 rue des Mares Juliennes - ZA du Moulin à Vent
91380 Chilly-Mazarin
Horaires 7h00 - 20h00 – Tél. : 01 69 10 05 24

2 ENVOYEZ VOUS-MÊME VOS EXEMPLAIRES

CONDITIONS / Choisir les départements de votre diffusion.



- Téléchargez sur clemi.fr, la liste des adresses des établissements scolaires qui ont commandé vos titres.
- Livrez/envoyez vos publications entre le 14 et le 18 mars.

SI VOUS SOUHAITEZ

Cibler la diffusion par type d'établissement (école, collège, lycée)
Offrir plus d'un exemplaire par établissement
Contactez le CLEMI : semaine.presse@clemi.fr – Tél. 01 53 68 71 34 / 71 35

Le CLEMI, l'opérateur de l'éducation aux médias d'information

La mission du CLEMI

« Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Il a pour mission de promouvoir, tant au plan national que dans les académies, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique [...] »

Code de l'Éducation, livre III, chapitre IV, titre I^{er}, articles D. 314-99 à D. 314-106.

L'éducation aux médias et à l'information est inscrite dans la loi pour la Refondation de l'École de la République

« Il est impératif de [...] permettre aux futurs citoyens de trouver leur place dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement. »

L'École « contribue [...] à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques. »

« Au collège, l'éducation aux médias, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage. »

Loi n°2013-595, du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République.

CLEMI – 391 bis, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. : 01 53 68 71 00
semaine.presse@clemi.fr

clemi.fr

Centre d'éducation aux médias d'information du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CLEMI est un service du Réseau Canopé.